



Coordination-CRH



Coordination de Centres de Rencontres et d'Hébergement ASBL



coordination@coordination-crh.be
coordination-crh.be
Avenue de Ripont 38, 1330 Rixensart
02 354 26 24
RPM Brabant-Wallon
NE 0826 973 302
Editeur responsable : Achille Verschoren

Deviens membre !

Version 2024

La Coordination-CRH, c'est quoi?



La **Coordination-CRH** est une Organisation de Jeunesse pluraliste reconnue comme Fédération de Centres de Rencontres et Hébergement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et comme Association de Tourisme Social par la Région Wallonne.

L'association a pour but de soutenir, coordonner, fédérer et représenter des initiatives contribuant à favoriser le tourisme pour jeunes en valorisant leurs actions tant sur un plan communautaire, régional, national et international afin d'offrir à toute personne et en particulier aux jeunes, aux groupes et aux familles économiquement et culturellement défavorisés, les meilleures conditions d'accès réel aux activités culturelles, touristiques et récréatives en zones rurales.

Elle rassemble des **Centres de Rencontres et d'Hébergement (CRH)**, des **centres de Tourisme Social** et des **fermes d'animation** proposant des projets d'animation et d'hébergement. Elle contribue à favoriser leurs échanges de pratiques professionnelles et à renforcer leur mise en réseau.

Notre rôle de fédération

Nos propositions

- Une valorisation et une préservation de l'identité de chaque membre tout en travaillant dans un but commun : accompagner les membres vers une autoréalisation qui se veut solidaire et complémentaire aux autres.
- Des espaces de rencontres, d'échanges de pratiques, de sensibilisation et d'apprentissage par les pairs.
- Une capacité de créer et fluidifier le lien entre les associations du terrain et les différents partenaires (experts, décideurs politiques, associations du secteur et en dehors, monde de l'enseignement...).
- La mise en projet et l'impulsion des nouvelles initiatives comme lieux d'expérimentation.
- Une vision méta : prise de recul, analyse, recherche... Prendre le temps pour se poser, construire des stratégies, trouver des solutions et des pistes d'action dans un esprit fédérateur.
- La défense des intérêts et des enjeux de nos centres ainsi que des jeunes par la traduction des pratiques du terrain en politique de jeunesse et de tourisme social via différents mandats et instances.
- Une maîtrise des différentes législations afin de rendre accessible l'information et offrir un support technique adapté au terrain.
- La mise à disposition des différents outils techniques, pédagogiques, de salles de réunion et de matériel audiovisuel.
- Une communication externe pour renforcer la visibilité et l'image des membres.
- Une équipe et des organes de gestion polyvalents composés des différents profils, notamment des jeunes.

Votre rôle en tant que membre

Vos engagements

- Appliquer le contenu de la Charte des membres à votre fonctionnement.
- Faire parvenir annuellement le rapport d'activités et les comptes et bilan de l'ASBL.
- Mettre à disposition un local ainsi que le repas offert pour une réunion des membres (+/- une fois tous les deux ans).
- Inclure dans votre Assemblée Générale un mandat pour la Coordination-CRH pour assurer l'accompagnement pédagogique et institutionnel. Si le centre souhaite bénéficier d'un accompagnement dans l'OA, une demande motivée sera adressée au bureau de la Coordination-CRH.

Votre implication

- Co-construire le projet fédératif en remontant l'expérience du terrain et en mettant à disposition différents ressources (personnel, infrastructures, réseau, etc.).
- Assurer une participation régulière, active et constructive aux réunions de coordination et d'autres journées de travail (participation à au moins la moitié de ces réunions).
- Prendre part, chaque année, à au moins une formation proposée par la Coordination-CRH .

Qui peut devenir membre?

Critères d'adhésion

Etre une ASBL qui a comme objectif principal de développer l'identité CRACS des enfants et des jeunes.

Adhérer aux valeurs de notre charte: pluralisme, défense du secteur non-marchand, trouver le consensus malgré la diversité des membres.

Disposer d'infrastructures ayant minimum:

- un local d'activités distinct des salles d'accueil, de repas et d'hébergement.
- 50 lits.

Respecter les normes d'hygiène suivantes :

- 8m³ d'air par personne, par chambre.
- une douche pour 8 personnes.
- un WC pour 8 personnes.
- un lavabo pour 3 personnes.

Deux catégories de membres

Les membres adhérents

- ✓ Sont invités à l'Assemblée Générale sans pour autant bénéficier du droit de vote.
- ✓ N'ont aucune obligation de reconnaissance

Les services et les tarifs sont les mêmes pour les deux catégories.

Les membres effectifs

- ✓ Jouissent de la plénitude des droits accordés par les statuts.
- ✓ Peuvent postuler pour devenir administrateur.
- ✓ Doivent être reconnus comme CRH ou s'engager dans une démarche de demande de reconnaissance dans les 4 ans après l'adhésion.

Procédure d'adhésion

1

Rencontre initiale avec l'équipe de la Coordination-CRH.

2

Introduction du dossier de candidature composé des documents suivants: le formulaire d'adhésion et la Charte des membres signés par l'Assemblée Générale, une note de motivation pédagogique, une copie des statuts coordonnées, le dernier rapport d'activité, le mandat signés par l'Organe d'Administration.

3

Le Bureau analyse le dossier et le présente à l'Organe d'Administration. Celui-ci peut proposer au centre candidat de participer aux activités de la fédération en attendant l'adhésion officielle.

4

Le dossier est présenté à l'Assemblée Générale. Le centre candidat est invité à participer à l'AG où sera présenté son dossier.

5

L'AG vote pour l'adhésion. Le résultat du vote est repris dans le PV de l'AG.



En cas de vote positif, le centre sera invité à payer sa cotisation et à participer activement aux projets de la fédération.



En cas de vote négatif, le centre pourra représenter sa candidature lors de la prochaine AG, un accompagnement lui sera proposé pour retravailler son dossier.

TARIFS

- Cotisation : 100 €/an
- Cotisation Tourisme Social : 163,90 €
- Formation sur mesure : 800 € / jour
- Frais de déplacement pour d'accompagnement individuel: 0.4415 €/km

Les frais ne doivent pas être un frein à la participation. Des aides et aménagements existent.